

Madame Mireille Vallette  
Association suisse vigilance islam  
CP  
1200 Genève  
www.vigilanceislam.com

Monsieur Peter Howald  
Directeur de l'Office des sports  
Département de l'éducation  
Bâle-Ville  
Grenzacherstrasse 405  
4058 Bâle

Genève, le

Concerne : port du burkini dans les piscines publiques du canton de Bâle-Ville

Monsieur le Directeur,

Notre association, dont le but est de défendre la démocratie et le caractère séculier de notre société, a appris avec consternation que le port du burkini était encore autorisé dans les piscines publiques du canton de Bâle-Ville.

Le burkini est considéré par un très grand nombre de nos concitoyens, de même que par les féministes et démocrates de culture musulmane, comme un symbole de discrimination et d'oppression des femmes, et non pas comme l'expression d'une diversité culturelle acceptable. Il est destiné, comme le voile et les autres vêtements imposés aux femmes par la doxa musulmane, à dissimuler leur corps.

Couvrir ainsi les femmes, c'est les désigner comme source de vices dont il faudrait protéger les hommes, incapables de maîtriser leurs pulsions sexuelles.

Nous ne pouvons imaginer qu'un tel vêtement, totalement contraire à l'égalité entre hommes et femmes, soit autorisé dans des piscines publiques. L'admettre, c'est se soumettre à un précepte obscurantiste et discriminatoire.

Nous espérons que vous renoncerez à cette autorisation, comme le demande une pétition actuellement en cours. Il en va du respect de l'article 8 de la Constitution fédérale traitant de l'égalité entre hommes et femmes.

Dans l'attente de votre réponse (en allemand ou en français), nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

Pour le comité de l'ASVI

Mireille Vallette,  
Présidente

Copies : Mme Leila Straumann, directrice du Bureau de l'égalité, M. Hansjörg Lüking, directeur du Département jeunesse, famille et sport, Dr. Christoph Eymann, Conseiller d'Etat, président du Département de l'éducation, Dr. Guy Morin, président du Conseil d'Etat